

Compte rendu de séance

Séance du 11 décembre 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 11 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, M. MARION Bertrand, M. LEBRETON David, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. LATREILLE David.

Excusés :

M. DAVENEL Dominique
Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline
Mme CHESNAIS Laëtitia

Absent :

Mme GATEL Carole.

Invité(e)s :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11
-

Date de la convocation : 04/12/2017

Date d'affichage :

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- **Délibération** : Devis test d'étanchéité pour construction restaurant scolaire.
- **Délibération** : Participation au transport des réseaux intra-urbains.
- **Délibération** : Rapport annuel du Syndicat des Eaux de Chateaubourg.

QUESTIONS DIVERSES

Réf : 2017-12-85 : Choix de l'entreprise pour effectuer des tests d'étanchéité dans le cadre de la construction du restaurant scolaire

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, il est obligatoire à la fin des travaux d'effectuer des tests de perméabilité à l'air. Sur 3 entreprises consultées, 2 ont répondu :



LOUVEL. AGENCE D'ARCHITECTURE
15 Boulevard Denis Papin – BP 10202
35502 VITRE Cedex 2
Tél 02 99 94 49 92 – Fax 02 99 74 31 61
contact@louvel.archi

**ST JEAN SUR VILAINE
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

TEST D'ETANCHEITE A L'AIR

BUREAUX	FORMATION DES ENTREPRISES (*)	2 VISITES SUR SITE (*)	TEST INTERMEDIAIRE (*)	TEST FINAL (*)	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
EMERAUDE THERMOGRAPHIE	60,00 €	140,00 €	600,00 €	550,00 €	1 350,00 €	1 620,00 €
UBAT / Bain de Bretagne	450,00 €	700,00 €	625,00 €	625,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
CHB-YADIS	Pas de retour de l'entreprise					

(*) MONTANT € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise Emeraude Thermographie et Infiltrométrie pour un montant de 1 620.00 € T.T.C. (1 350.00 € H.T.)

Réf : 2017-12-86 : Participation financière des communes au coût du transport des réseaux intra-urbains 2015-2016

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de sa compétence **TRANSPORTS – réseaux intra-urbains**, Vitré Communauté a voté le principe d'une tarification des réseaux intra-urbains en date du 30 octobre 2015. Celle-ci prévoit une participation financière graduelle des Communes concernées selon le service apporté.

Le montant pour la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine pour la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2016 s'élève à **2 980.00 €**.

La participation est fixée en fonction de plusieurs critères :

- Le montant réalisé N-1 des prestations de services pour chaque type de transport en T.T.C.
- Le pourcentage à la charge des Communes.
- Le pourcentage des kilomètres effectués par le service sur la Commune seulement pour le réseau urbain de Vitré et Chateaubourg.
- la population DGF de la Commune N-1.

La charge financière annuelle sera validée par la commission des finances de Vitré Communauté chaque année en fonction des critères définis ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour verser à Vitré Communauté la participation financière d'un montant de 2 980.00 €.

Le Maire expose :

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été adopté par le comité du Syndicat des Eaux de Châteaubourg.

Le décret prévoit que ce rapport doit être ensuite transmis aux municipalités membres du syndicat afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport 2016 du Syndicat des Eaux de Chateaubourg.

QUESTIONS DIVERSES

→ Mme BOUVERET, professeur de danse, a formulé le souhait d'occuper la salle annexe pour dispenser des stages et des cours d'entraînement de danse certains vendredis et samedis.

Accord du Conseil Municipal. Une Convention sera établie pour l'occupation de la salle annexe.

→ **Vœux du Maire : le vendredi 19 janvier 2018 à 19h00**

Prochain Conseil Municipal le 22/01/2018 à 20h30